LE SYNDICALISTE

ATOME CAOUTCHOUC CUIRS & PEAUX
CHIMIE PÉTROLE PLASTIQUE TEXTILES VERRE

60, rue Vergniaud 75640 Paris cedex 13
tel : 01 45 80 14 90 - fax : 01 45 80 08 03
mail : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - site : fedechimie-cgtfo.com

1er trimestre 2015 (janvier, février, mars)

prix de vente 1€

SOMMAIRE :

page 2 : Édito / Chiffres utiles
page 3 : La parole aux syndicats / Egalité profesionnelle / FO se détendre
pages 4 et 5 : La vie des branches
page 6 : Le XXIII éme congrès Confédéral / Stage Fédéral
page 7 : Loi Macron / CFDT aide Macron / Le billet d'humeur
page 8 : Calcul du complément de salaire Chimie / Appel du 09 avril / Réponses aux mots croisés / le congrès Fédéral

STAGE FEDERAL 2015

DU 19 AU 23 OCTOBRE
DANS LES LOCAUX
DE LA FEDECHIMIE

EDITORIAL

09 AVRIL 2015

Grève Interprofessionnelle

Le 16 décembre dernier, notre organisation syndicale seule, avait montré son mécontentement lors d'une manifestation à Paris contre l'austérité et le pacte de responsabilité.

Lors de notre dernier Congrès Confédéral à Tours, il avait été décidé d'appeler à une journée de grève interprofessionnelle pour combattre l'austérité, le pacte de responsabilité, la loi Macron, réduire le chômage, préserver nos services publics, augmenter nos salaires, pensions et minima sociaux.

Nous avons tenu parole et avons rassemblé d'autres organisations syndicales (CGT, SUD et FSU) à rejoindre notre mot d'ordre et à appeler à la grève interprofessionnelle le 09 avril prochain.

Alors que les patrons se gavent d'allégements de cotisations patronales au titre du CICE et du pacte de responsabilité qui ne créeront d'ailleurs aucun emploi, les textes n'obligeant pas les entreprises à embaucher, pendant ce temps, les entreprises continuent de verser des dividendes astronomiques aux actionnaires.
Il n'y a qu'à voir les résultats du CAC 40 qui sont quasi similaires à ceux de 2007 (avant la crise), pour s'en rendre compte.

Pour relancer la croissance, le gouvernement n'a pas trouvé mieux que de nous pondre la loi Macron, appelée « loi pour la croissance et l'activité ».

Celle-ci a prévu certaines dispositions qui, une fois de plus, répondent aux exigences du patronat. Adoptée à coups de 49-3 (sans vote), véritable déni de démocratie, cette loi prévoit entre autres que :

-Les commerces pourront dorénavant ouvrir douze dimanches par an au lieu de cinq afin de relancer la croissance. On ne consommera pas plus qu'en semaine si les salaires n'augmentent pas. De plus, l'objectif est de banaliser le travail du dimanche pour qu'à terme, celui-ci devienne un jour normalement travaillé comme en semaine.

-Les entreprises pourront licencier sans restriction. Dans le cadre de licenciements économiques collectifs (PSE), ce dernier sera considéré comme acceptable en fonction des moyens dont dispose l'établissement et non plus ceux au niveau d'une filiale ou du groupe. C'en est donc fini de l'obligation de reclassement et de recherche de solutions pour reclasser les salariés sur l'ensemble du périmètre de l'entreprise.

-Les prud'hommes auront dorénavant pour but de raccourcir les délais et favoriser la conciliation entre les parties.

-Des actions gratuites pourront être distribuées aux gérants de sociétés et bénéficieront d'un abattement de 50% dans les déclarations d'impôts sur le revenu. Encore un cadeau royal offert aux plus nantis.

Voilà là les principales dispositions de la loi Macron, sorte de fourre-tout qui comprend d'autres dispositions les plus absurdes les unes que les autres et qui ne relanceront nullement la croissance.

A peine en place, on parle déjà de mettre sur pied une loi Macron 2 dont les contours seraient de relancer les investissements des PME/ PMI en introduisant de nouveaux allégements de cotisations patronales sous forme d'achats de machines neuves ou d'ouvertures d'usines.

Alors qu'on ne cesse d'aider les patrons, le chômage continue de grimper. Si l'on fait état du nombre de chômeurs depuis l'arrivée de l'homme qui devait inverser la courbe du chômage, nous sommes à 650 000 chômeurs de plus depuis avril 2012.

Nos services publics vont également connaitre des coupes drastiques dans leurs budgets, notamment les hôpitaux qui doivent réaliser trois milliards d'économies sur trois ans. La fermeture de services, le développement de la chirurgie ambulatoire, la diminution de la masse salariale d'ici 2017, qui se traduira par 66 000 suppressions d'emplois soit 22 000 par an sont les premières qui vont être mises en place.
D'autres sujets sont actuellement en cours de discussion :
-Le dialogue social qui vise à réduire considérablement les droits des élus dans les différentes instances que sont le CE, DP, CHSCT ;
-Les complémentaires retraites dont les régimes seraient en déficit. Le MEDEF en profite pour réclamer un nouveau recul de l'âge de départ à la retraite, proposant également une décote sur le montant des pensions complémentaires avant 67 ans.

Voilà là différents sujets qui nous amènent à nous mobiliser le 09 avril prochain.

Nous devons, tous ensemble, tout mettre en œuvre pour que cette journée soit couronnée de succès et faire comprendre au gouvernement et au patronat, que nous n'avons pas l'intention de courber l'échine devant leurs exigences.

Nous comptons sur vous.

Hervé QUILLET
Secrtéaire Général

CHIFFRES UTILES

SMIC au 1er janvier 2015 : 9 € 61 de l'heure soit 1457,52€ pour 151,67 heures (35 heures).

Le plafond mensuel de la Sécurité Sociale du 1er janvier au 31 décembre 2015 : 3170 €uros.

Au 1er juillet 2014, l'allocation chômage s'éléve à 28,58 euros par jour, mais ne peut dépasser 75% du salaire journalier de référence.

Les allocations familiales (1er avril 2014 au 31 mars 2015) :
2 enfants = 129,35 € / 3 enfants =295,05 € / 4 enfants =460,77 €
par enfants en plus + 165,72 / à partir de 14 ans = majoration de 64,67 €.

Chiffres du chômage	décembre 2014	janvier 2015	février 2015
Catégorie A (chômeurs officiels)	3 496 400	3 481 600	3 494 400
Catégorie B	676 800	677 800	687 000
Catégorie C	1 045 000	1 072 700	1 081 100
Catégorie D	279 600	280 100	276 500
Catégorie E	381 200	380 300	379 100
Total(chomeurs officiels)	**5 879 000**	**5 892 500**	**5 918 100**

Au 1er janvier 2016 au plus tard, tous les salariés du secteur privé devront bénéficier d'une complémentaire santé.
Pour tout savoir sur la réforme : connaître le calendrier, décrypter son actualité... Malakoff Médéric vous accompagne.
Rendez-vous sur le site :
complementaire-sante-obligatoire.malakoffmederic.com
Votre contact :
contact-branches@malakoffmederic.com

malakoff médéric
PRÉSENTS POUR VOTRE AVENIR
SANTÉ - PRÉVOYANCE - ÉPARGNE - RETRAITE

La parole aux syndicats

Le 26 février s'est tenue la 1ère réunion des « Syndicats du Cosmétique » au siège de la Fédéchimie Force Ouvrière à Paris. 22 camarades ont répondu présent dont certains qui découvraient la Fédéchimie.

C'est dans la continuité de la Conférence Chimie de Bordeaux 2014, que la Fédéchimie Force Ouvrière a pris l'initiative de poursuivre la ligne du développement de l'organisation, par de nouvelles rencontres avec ses syndicats adhérents.

Cette réunion s'est avérée nécessaire, aussi, nous avons tous sentis, lors des débats, la recherche d'une cohésion fédératrice et un besoin de soutien des camarades.

Lors de cette réunion, où les problèmes de tous les jours de l'un sont à l'image de l'autre ; ensemble, nous avons fait un 1er constat de l'intérêt de se rencontrer afin d'échanger nos expérience, nos connaissances, notre façon de faire, de communiquer et d'apporter les critiques constructives nécessaires à l'évolution de l'organisation Force Ouvrière.

Le mot d'ordre conclura cette réunion, par une nécessité de représentativité, qui passe par un développement de l'organisation ainsi que de nouvelles implantations Force Ouvrière et par le pot de l'amitié qui à été le reflet d'un bon état d'esprit et de franche camaraderie... à refaire !

L'égalité professionnelle est un combat syndical !

La journée annuelle des référent(e)s égalité professionnelle, organisée par le secteur Egalité professionnelle de FO et sa Secrétaire confédérale Anne Baltazar, s'est tenue le 17 mars dernier. Les référents de 35 Unions Départementales, de 12 Fédérations (1 référente Fédéchimie), une Secrétaire générale et la Secrétaire Confédérale de la Protection Sociale nouvellement élues étaient présent(e)s

En introduction, Jean Claude Mailly a rappelé qu'en matière d'égalité femmes-hommes, il y a eu des avancées en France. Mais aujourd'hui, l'égalité n'est toujours pas atteinte. Dans le monde du travail, ces inégalités affectent aussi bien le salaire des femmes que leurs conditions de travail, leur accès ou non à des postes de responsabilités, leur retraite, leur quotidien….

Pour y arriver, FO doit continuer à avoir un rôle moteur et rester déterminée sur le sujet. Négocier et militer pour l'égalité professionnelle est inhérent à notre combat syndical. C'est d'autant plus vrai qu'une amélioration des conditions de travail pour les femmes et une réduction des inégalités bénéficient à tous les travailleurs, les femmes comme les hommes. Non seulement l'action syndicale a toute légitimité à agir pour l'égalité de droit mais surtout, elle se doit de mener ce combat pour la défense et l'intérêt de l'ensemble des salariés.

Le ton de la journée était donné.

Les intervenant(e)s se sont succédés pour mettre en lumière des sujets tels que la discrimination (comment déceler des situations discriminatoires, les faire reconnaître, les moyens d'action en justice…), les emplois à temps partiels (les secteurs les plus utilisateurs, occupation majoritaire de ces emplois par des femmes…), lutter contre le harcèlement sexuel au travail, le rôle de l'Europe pour l'égalité femmes-hommes, ce qui va changer avec le Rapport de Situation Comparée (RSC) et la Base de Données Economique et Sociales (BDES), conciliation vie privée/vie professionnelle (que faire concrètement en entreprise ?).
Si ces sujets vous intéressent, l'ensemble des interventions et documents sont disponibles auprès des différentes instances de l'organisation.

En conclusion, le problème de l'égalité professionnelle est complexe et ne se résume pas à des écarts de salaires. Et, tout ce qui est entreprit au nom des femmes, ne doit jamais l'être au détriment de tous.

Pour exemple, se battre pour l'égalité, c'est permettre aux hommes :
De prendre leurs jours de paternité sans problème et sans perte de salaire
De ne pas avoir de réunion tardive pris sur le temps familial …

L'égalité professionnelle passe aussi par la reconnaissance des femmes, en :
Reconnaissant leur triple journée (cela peut être vrai pour les hommes) : Travail / familial / syndicale.

Luttant contre le manque d'intérêt des branches et des employeurs sur les questions d'égalité professionnelle.

Enfin, l'inégalité professionnelle se combat au quotidien, au travers de nos actions pour défendre les travailleurs, leur conditions de travail, leur rémunération …..

FO se détendre

BLAGUE

Le président de la République Française veut s'inscrire sur un site de rencontres et afin de finaliser son inscription il doit entrer un mot de passe.

Après mures réflexions il inscrit « promesses » !!!
Le confirmateur automatique lui répond :
mot de passe refusé : pas fiable

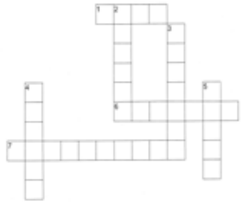

Mots croisés

Horizontal

1. a la botte de macron et de sa loi
6. dans la branche caoutchouc, sa grille est destructurée
7. elle est toujours en berne

Vertical

2. notre prochain congrès fédéral s'y tiendra
3. il continu d'augmenter
4. celui de Renault touche 7.2 millions par an
5. interprofessionnelle le 09 avril

LA VIE DANS NOS BRANCHES

ATOME

FNEM FO ET FEDECHIMIE FO : AREVA MÊME COMBAT

Avec les pertes d'Areva et les décisions drastiques annoncées pour le personnel d'AREVA - comme si c'était lui qui était responsable de cette situation, c'est évidemment la question de la filière nucléaire dans son ensemble qui est posée. Ce sujet nous amène à deux grandes réflexions.

NE PAS OUBLIER QUI SONT LES RESPONSABLES !

En premier lieu, l'État est l'actionnaire très majoritaire d'EDF et d'AREVA. C'est bien lui qui a laissé se dégrader les relations entre ces entreprises publiques et qui n'a pas joué son rôle. Aujourd'hui, la question d'une équipe de France du nucléaire avec EDF en leadership paraît évidente, mais les dégâts et les erreurs sont là. On voit ici la limite d'un État qui s'est contenté de récolter les dividendes dans les deux entreprises et qui a complètement abdiqué toute vision stratégique.

En second lieu, le management d'AREVA sous la direction d'Anne Lauvergeon est forcément en cause. Même si elle a défendu sa stratégie (partir seule sur OLKILVOTO en Finlande, achat désastreux d'Uramin notamment…) dans une longue interview dans Les Échos du 14 mars 2015, elle a reconnu «avoir une part de responsabilité » dans ces résultats, ce qui est le moins qu'on pouvait attendre... Il est à noter que sur le volet URAMIN, FO AREVA a décidé de se porter partie civile sur le volet pénal de ce rachat.

RETISSER LES LIENS POUR FAIRE GAGNER NOS DEUX ENTREPRISES ET NOTRE PAYS

Pour FO Energie et Mines, il ne saurait être question d'une fusion entre ces deux entreprises. Indépendamment des besoins de financement qu'a EDF pour mener à bien son projet industriel qui laisse peu de marges de manoeuvre financières à notre entreprise, une telle solution serait contre-productive, car EDF n'est évidemment pas le seul client d'AREVA et on imagine mal des concurrents d'EDF faire appel à un EDF-Areva fusionné pour leurs besoins.

En revanche, une meilleure coopération entre ces deux grands acteurs est absolument indispensable. Elle est d'ailleurs dans l'intérêt de notre pays, des entreprises et des salariés des deux groupes. Il existe déjà une structure commune depuis de longues années, Sofinel (55 % EDF, 45 % AREVA).

FO est et sera cependant attentive à ce que l'activité de cette société commune ne se fasse pas au détriment de l'ingénierie d'EDF. Il ne faudrait pas non plus, à l'inverse, que les baisses d'effectifs annoncées chez AREVA s'accompagnent d'un transfert d'activité vers l'ingénierie d'EDF que nous ne serions pas en capacité d'intégrer puisque la direction impose des contraintes de non augmentation d'effectifs.

Mais depuis l'annonce des résultats d'AREVA, les deux groupes ont lancé plusieurs groupes de travail sur les sujets d'intérêt commun et EDF vient de son côté de nommer un responsable spécifiquement chargé des relations avec AREVA.

Dans cette période importante pour l'avenir de la filière nucléaire, il est impératif que les salariés et leurs représentants que ce soit au CA, en CCE ou en intersyndicale soient régulièrement informés et consultés selon le cas, sur l'état d'avancement des réflexions.

EDF a besoin d'un partenaire solide, capable de répondre aux hautes exigences techniques et de participer aux défis qui nous attendent, pas d'une Areva dépecée, ni d'une Areva cédée aux plus offrants (qui pourraient être d'après plusieurs informations des capitaux chinois), ni d'une Areva aux effectifs d'ingénierie et industriels minimalistes

CAOUTCHOUC

Accord salaires 2015 : FO fait valoir son droit d'opposition

Comme indiqué dans le titre notre Fédération a fait valoir son droit d'opposition (tout comme la CGT et SUD) sur l'accord des salaires minima de la branche du Caoutchouc qui a été signé par nos deux grands spécialistes «du Mont Blanc» que sont la CFDT et la CFTC et en voici l'explication :

- La méthode de calcul des Taux Effectifs Garantis en place dans la branche depuis 1984 est purement et simplement supprimé par les deux parties signataires de l'accord sous prétexte que celle-ci ne soit plus d'actualité avec le contexte des entreprises aujourd'hui

- La valeur de point servant au calcul des Salaires Minima Hiérarchiques et au calcul de la prime d'ancienneté est déconnecté, il ne sert plus qu'au calcul de la prime d'ancienneté et a été augmentée généreusement de 1,5% sur 3ans

- Les coefficients, qui ne sont plus régis ni par la méthode de calcul ni par la valeur de point ont été augmentés (on ne sait pas comment et la chambre patronale n'a pas su nous répondre non plus) certainement grâce à un jeu de hasard pratiqué sur les comptoirs des bars que l'on appelle le «421».

Nous ne pouvons pas laissé destructurer la grille des salaires sous des prétextes falacieux, car à laisser faire tout et n'importe quoi, les patrons vont se faire un plaisir de ne plus augmenter leurs salariés en augmentations générales mais tout simplement au mérite.

CHIMIE

Les salaires de la branche à la diète !!!

La valeur du point est portée de 7,975 € à 8,025 € au 1er janvier 2015 !

Soit = + 0,3 %.

Champion Messieurs Dames de l'UIC !!!

Accord base 38 h 00 : Avec pour l'avenant N°1, un complément de salaire qui ne rentre toujours pas dans l'assiette de calcul des primes conventionnelles. A l'heure où nous écrivons ces lignes, cet accord n'est toujours pas étendu, c'est à dire que les entreprises non adhérentes à l'Union des Industries Chimiques (UIC) continuent d'appliquer l'ancienne valeur de 2014 à 7,975 €.

Dans le même temps l'UIC se répand dans la presse (Capital de février 2015) en affirmant que la chimie emploi autant de personnes qu'avant la crise, en développant que le monde du cosmétique se porte bien, en se vantant que dans le secteur de la chimie les entreprises : BASF, Air Liquide, Solvay, ExxoneMobil, Chemical, Bayer, L'Oréal, Procter & Gamble, Chanel, L'occitane, Christian Dior et Yves Rocher seraient les champions du salaire, parmi les 400 employeurs du secteur.

Question : Sachant que ce sont les patrons des groupes cités ci-dessus qui composent principalement l'UIC, et que la plupart des ces entreprises payent leurs salariés au dessus des minima conventionnels de la branche, pourquoi l'UIC cultive telle la modération salariale dans les NAO de la branche chimie ?

Nous vous laissons le soin d'apprécier !

A l'instar de la chimie, le monde patronal applique sans état d'âme les plans d'austérité permanents imposés par l'Union Européenne : notamment par la modération ou le gel des salaires ! Alors que le gouvernement fait un cadeau royal de 40 milliards, aux patrons, dans le cadre du «Pacte de Responsabilité».

Petit rappel :

- L'année 2014 est l'année record des reversements de dividendes aux actionnaires.
- Le mieux placé au monde concernant le taux de productivité, c'est le travailleur français.
- Le CAC 40, aujourd'hui est à plus de 5 000 points.

La Fédéchimie Force Ouvrière demande à ses syndicats de se saisir du problème du pouvoir d'achat des salariés, en revendiquant des augmentations générales sur les salaires de base.

Ce n'est pas aux travailleurs de payer la facture « de la dette » (fabriquée de toutes pièces par les banques nationales qui empruntent de l'argent à la Banque Centrale Européenne (BCE) à des taux minimum, pour nous le refourguer à des taux faramineux).

Le salaire est une somme d'argent versé à un travailleur, en contrepartie de sa force de travail. Le montant du salaire versé dépend du contrat de travail, des augmentations de salaires et de la réglementation ! (cqfd)

En conclusion, tous les travailleurs doivent au minimum maintenir le pouvoir d'achat de la fiche de paye.

Il devient urgent de revendiquer, négocier et agir, notamment sur les salaires.

PÉTROLE

Quid des investissements en France ?

Total, comme Exxon-Mobil prépare le terrain des fermetures, c'est ce sombre tableau que le président de l'Union française des industries pétrolières (UFIP), Francis Duseux, a dressé, mardi 10 mars, précisant que les exploitants Total, Esso, Petroplus, LyondellBasel et Ineos ont perdu 3,5 milliards d'euros en France entre 2009 et 2014.

Avec 5 Raffineries fermées (Total Dunkerque, LyondellBasel, Petroplus Reischtet , Petite-Couronne et SRD Dunkerque) ainsi que des sites pétrochimiques sacrifiés tel que Carling(-220 emplois) par les majors lors des 5 dernières années, le nouveau président de l'UFIP ne se veut toujours pas encourageant sur la surcapacité du raffinage.

Grâce à l'expertise du cabinet APEX, nous savons que la France est le plus gros importateur européen avec 30% et que dans le même temps c'est le pays qui réduit le plus fortement sa capacité de Raffinage -21,6% alors que la consommation Française a baissé de 6,1%.

Pour arrêter cet hémorragie des pertes d'emplois de l'industrie Pétrolière, car un emploi induit 3 emplois :

IL FAUT INVESTIR !!!

Quand on sait que les investissements pétroliers majeurs Européen sont fait en Belgique, alors que leur surcapacité de Raffinage est de +220%, on peut se demander si la fin de notre indépendance énergétique est proche, car ce sont des actionnaires et non plus des capitaines d'entreprises qui sont à la tête de celles-ci !

Total comme Exxon-Mobil et les autres raffineurs trouveront toujours de « bonnes raisons » pour ne pas faire d'investissements pérennes sur leurs sites Français.

Nous n'oublions pas la responsabilité de l'État Français sur le suivi des aides faites aux entreprises comme par exemplle les 19 millions d'euros de droit à une déduction d'impôt au titre du CICE et 60 millions d'euros au titre du Crédit d'impôt sur la recherche, qu'a touché le groupe TOTAL en 2013 et qui ne servira nullement à ré-investir sur le territoire Français, ni a augmenter le pouvoir d'achat des salariés mais bel et bien engraisser les actionnaires.

PLASTURGIE

La Plasturgie représente quoi exactement ?

Comment pourrions-nous être confiants sur l'avenir des négociations paritaires de la branche Plasturgie compte tenu du climat détestable et lamentable qui règne actuellement en Commission Mixte Paritaire.

En effet, malgré la médiation du ministère, la réunion plénière du 12 février portant sur l'accord relatif à la Formation Professionnelle, sujet dit « calme », s'est transformée en règlement de compte verbal proche du pugilat. Nous déplorons ces comportements au cours d' une réunion destinée à octroyer de nouveaux droits aux 135 000 salariés de la Branche.

Alors que Force Ouvrière continue avec acharnement de revendiquer tout en prenant le temps nécessaire à la négociation sans précipitation et en laissant le soin à chaque interlocuteur de s'exprimer dans le respect nécessaire et indispensable à la qualité des débats, certains s'acharnent à polluer la réunion par des critiques stériles et des propos qui n'ont rien à faire à ce niveau de négociation.

Nous pouvons être agacés par certaines revendications et frustrés par le temps alloué à la négociation que nous considérons ou trop court ou trop long, mais jamais nous ne nous permettrons de donner des leçons aux autres négociateurs.

Conscients des enjeux encourus lors des négociations de branches et de la responsabilité qui incombe à la Délégation Force Ouvrière, chacun de nos mots et chacune de nos phrases portent l'espoir des salariés qui n'ont que la Convention Collective pour améliorer leur droits.

Malheureusement certains ne se présentent autour de la table qu'avec pour seul objectif que d'être le bras armé (d'un stylo) de leur Organisation Syndicale et affichent un dédain non dissimulé pour les salariés de la branche. Cette égocentricité n'aura pour seul effet que de détruire la fragile sérénité instaurée en réunion plénière, indispensable pour l'efficacité de la négociation.

Il reste à souhaiter que la médiation du Ministère du Travail permette d'assainir les prochaines réunions au risque de voir voler en éclats les négociations de la branche, ce que nous souhaitons réellement éviter.

TEXTILES/CUIRS ET PEAUX

Salaires 2015

A contrario des autres branches du textile, dans les Cuirs et Peaux, les accords salaires sont signés par FORCE OUVRIERE.

C'est encore une fois vrai cette année puisque nous venons de signer l'accord proposé par la chambre patronale.

Avec un premier coefficient à 1465,13 € soit un taux horaire à 9,66 €, une valeur de point servant au calcul de la prime d'ancienneté à 8,75 € et une bonne hiérarchisation de la grille, ce sont toutes les organisations syndicales qui ont paraphé cet accord qui relève le pouvoir d'achat des salariés de la branche.

Dans les autres branches du textile (Textiles Artificiels et Industries Textiles) les deux chambres patronales doivent certainement faire leurs réunions préparatoires de concert puisqu'à la présentation des chiffres de l'année écoulée, nous avons failli sortir «nos kleenex» tellement leus explications sur les difficultés économiques de leurs entreprises nous ont mis la larme à l'oeil.

Malgré notre rappel concernant toutes les aides de l'état qui leur ont été accordées, que ce soit au titre du Crédit Impot Compétitivité et Emploi, du pacte de responsabilité et de toutes les autres accumulées depuis des décennies, ce ne sont jamais les salariés qui en bénéficient mais bien les patrons et leurs actionnaires qui s'en mettent pleins les poches.

FORCE OUVRIERE n'a pas validé les accords salaires dans ces deux branches car aucune de nos revendications n'ont été retenues.

Nous avons même décidé avec l'ensemble des Organisations Syndicales de saisir le Ministère du Travail, pour les Industries Textiles, afin de mettre en place une Commission Mixte Paritaire qui pourra arbitrer les prochaines réunions de cette branche où pas grand chose n'avance du fait de la chambre patronale qui reste trop souvent campée sur ces positions.

VERRE

Salaires 2015

La négociation des salaires dans la branche du verre à la main vient d'accoucher d'un accord a minima.

Ce dernier continu d'intégré dans le salaire de base différentes primes, sans lesquelles, les salariés aux premiers coefficients conventionnel seraient payés en dessous du SMIC. Cet accord, bien qu'inacceptable, serra probablement signé par certain, mais cela ne nous dédouane pas de nos responsabilités, car bien souvent seul notre syndicat se dresse face au patronat qui par ce genre d'attitude manque à tous ses devoirs envers les salariés.

Dans la branche du verre mécanique les réunions mixte paritaire sur les salaires et les classifications continuent.

Depuis presque un an, de réunion en réunion le sujet des classifications avance et nous essayons de faire un toilettage afin d'actualiser la convention collective qui devenait quelque peu désuète sur le sujet.

Concernant les salaires les patrons n'ont jamais respecté l'accord de 2004 signé par FO qui permettait entre autre une hiérarchisation de la grille avec la mise en place d'une méthode de calcul.

Désormais si nous somme en paritaire mixte, c'est bien par ce que le patronat à fait à plusieurs reprises des recommandations qui ont déstructuré notre grille conventionnelle. Ce sujet se poursuit actuellement.

La négociation dans les branches du verre sur la mise en place de CQPI « certificat qualification professionnelle interbranches » se poursuit.

A SUIVRE…

XXIII éme Congrés Confèdèral á Tours (37)

Le 23ème Congrés de notre Confèdèration vient de se dèrouler du 02 au 06 fèvrier 2015 á Tours.

Aprés l ouverture de ce congrés par le Secrètaire de l Union Dèpartementale d Indre et Loire, Crègoire HAMELIN, c est notre camarade Jean Claude MAILLY, secrètaire Cènèral de la Confèdèration qui nous a lu son rapport d activitè.

Presque deux cent interventions ont eut lieu pendant ce congrés, dont celles de nos deux camarades de la Fèdèration, Hervè QUILLET et Bernard SAAS.

Voici quelques extraits de ces interventions.

Bernard SAAS

« Faisant suite aux récentes attaques meurtrières contre des travailleurs et la liberté de la presse, il ne vous aura pas échappé que le Président de la République a rapidement fait appel à l'unité nationale, pour manifester le 11 janvier 2015 »

« En effet, il est à craindre que cette union sacrée soit saisie d'opportunité, pour nous infliger une à une, toutes les contre-réformes de régressions sociales, sous couvert de cette sacrosainte Unité Nationale. »

« D'ailleurs, François Hollande n'a pas manqué d'appeler le lundi 19 janvier les partenaires sociaux, «à être à la hauteur» de la réaction des Français aux attentats qui ont ensanglanté Paris, et être déterminées contre le chômage. »

« • Nous serons à la hauteur pour faire face à l'allongement des années de cotisations/ retraite.
• Nous serons à la hauteur pour stopper le démantèlement de tous les services publiques.
• Nous serons aussi à la hauteur pour que nos libertés et notre laïcité ne soient plus piétinées.
• Nous serons à la hauteur pour l'emporter devant des banques privées qui empruntent de l'argent à peu de frais, auprès de la BCE, pour nous le refourguer à des taux faramineux .
• Nous serons aussi à la hauteur pour défendre les chômeurs, la baisse des pensions de nos camarades retraités ou le gel des salaires des salariés actifs, surtout que 2014 a été l'année record mondiale des redistributions aux actionnaires...
Camarades, il faut se dire les choses, ! Pour être à la hauteur, on ne peut se satisfaire de gesticulations syndicales ! Ensemble à ce congrès, nous devons prendre nos responsabilités. Il est donc urgent de réagir ! »

« Camarades, on ne peut compter que sur nous ! A ce congrès, soyons à la hauteur, c'est le moment de prouver que nous défendons réellement les intérêts de la classe ouvrière ! »

« je demande au congrès d'appeler, tout de suite à la grève générale interprofessionnelle ! »

Hervè QUILLET

« Austérité, croissance en berne, hausse du chômage, fermetures d'entreprises, licenciements, sont devenus maintenant le lot quotidien des Français et ce malgré un président et différents gouvernement dits de gauche. »

« Il faut au contraire pour combattre l'austérité et relancer la croissance, arrêter d'abreuver les entreprises d'aides publiques de tous poils qui licencient et ferment les entreprises, stopper la destruction de nos services publics qui continuent de se dégrader pour les usagers et les employés, augmenter de manière significative les salaires, exiger l'arrêt des licenciements dans les entreprises qui dégagent des profits pour combattre la hausse inexorable du chômage. »

« Ami du gouvernement et avide de déclarations en tout genre, Gattaz, président du MEDEF, s'est lâché en septembre dernier en proposant douze propositions chocs pour soi-disant créer un million d'emplois.
-Mise en place d'un contrat de projet en lieu et place du CDI dont la fin serait déterminée par l'aboutissement d'un projet, la réalisation d'une commande.
-Négociation de la durée du travail au niveau de l'entreprise
-Privilégier la négociation d'entreprise en contractant des accords maison. Adieu les accords interpro et les conventions collectives.
-Suppression de deux jours fériés
-Création d'un sous-SMIC en mettant en place un salaire intermédiaire temporaire complété par un abondement de l'état.
-Plus de flexibilité.
-Repousser de nouveau l'âge légal de départ à la retraite avec mise en place d'une retraite supplémentaire par capitalisation.
-Adapter le code du travail car trop restrictif etc, etc…
Mes chers camarades, dans ces propositions, on assiste là à une descente en règle de nos acquis sociaux si durement obtenus dans le passé. Croire que ces mesures créeront de l'emploi est utopique. »

« Après les deux meetings à la Halle Freyssinet de ……. et ……. contre l'austérité et le rassemblement du 16 décembre dernier contre le pacte de responsabilité et les conséquences économiques de cinquante milliards d'euros qui ne vont qu'accentuer l'austérité, il est temps de passer à la vitesse supérieure et ce le plus rapidement possible, afin de contrer les velléités patronales et gouvernementales.
Il faut donc profiter de ce congrès confédéral pour d'ores et déjà appeler à un mouvement de plus grande ampleur qui devra être acté dans notre résolution générale.
Vive la CGT Force-Ouvrière »

Stage Fèdèral du 23 au 27 mars 2015

Du 23 au 27 mars, a eu lieu le premier stage de cette année 2015.
12 stagiaires y ont participé.

Une innovation pour cete année, la venue d'un second animateur, Laurent GROGNU, du service dévellopement de la Confédération, qui a accompagné Daniel GUILLEMAUT pendant deux jours et qui a fait une présentation du dévellopement et de la syndicalisation du syndicat ainsi que plusieurs mises en situation, trés appréciées des stagiaires.

Plusieurs thémes ont été abordés lors de ce stage , comme les élections professionnelles, les assemblées générales, les rôles des Délégués Syndicaux et des Délégués Syndicaux Centraux, la négociation ainsi qu'un petit rappel de l'arrivée de FORCE OUVRIERE sur l'échiquier syndical.

N'oubliez pas de vous inscrire le plus rapidement possible pour les prochains stages afin de faciliter au mieux la préparation de ceux-ci, et venez nombreux au prochain congrès de la Fédéchimie au mois d'octobre à Fréjus.

Loi Macron, la goute qui fait dèborder le vase !!!

La loi Macron passée en force par le 49-3, constitue un véritable retour au contrat de louage.
Elle va détruire toutes les règles légales de protection des salariés.
La loi Macron supprime le second alinéa de l'article 2064 du Code Civil (*) et établit la convention sous engagement privé «entre le salarié et l'employeur», contre les conventions collectives, le droit du travail... Travail du dimanche, de nuit, 12 heures par jour, 60h par semaine pour un demi SMIC ... du moment que le salarié est d'accord !!! On revient 100 ans en arrière !

=> Cette loi est une mise à mort programmée des Conseils des Prud'hommes, qui instaure la défiance à leur égard et met en place un contrôle des conseillers Prud'hommes sous couvert de règles déontologiques : «l'indépendance» et «l'impartialité» auxquelles s'ajoutent «la dignité», «la probité» et un comportement de nature à prévenir tout doute légitime à cet égard.

=> Suppression des infractions pénales sanctionnant la délinquance patronale, l'inspecteur du travail est dessaisi des relevés d'infractions et contraventions, exit les juges, tout cela est transformé en amendes administratives du ressort de la DIRECCTE .

=> Suppression des peines de prison pour délit d'entrave et atteintes aux libertés syndicales car « susceptible de dissuader les sociétés étrangères d'investir dans les entreprises françaises...».

=> Mise à mort de la médecine du travail que Mr Macron justifie par le manque de médecins du travail ce qui met les employeurs dans une situation d'insécurité juridique...

=> Modification des règles de licenciement pour motif économique, qui déjà ont été gravement remises en cause par la loi du 14 juin 2013. En clair, l'employeur pourra appliquer les critères de licenciement, non plus à l'ensemble du personnel de l'entreprise, mais aux seuls établissements concernés par les suppressions d'emplois.

Il faut appeler un chat..., un chat ! En effet cette loi est dans le droit profil de la «Charte du Travail» qui devient une référence (non revendiquée). Le retour en force de l'intégration du syndicalisme au corporatisme, premier pas vers le totalitarisme, déjà bien engagé sous la houlette de l'Union Européenne.

Mrs Macron, Rebsamen, Valls, Hollande et consorts, arrêtez de passer votre temps à détériorer au quotidien les acquis de tous les salariés sur ordre du diktat de l'Union Européenne ! (CQFD)
Attention, à force de se rapprocher des flammes, on fini par se bruler...

Ne les laissons pas faire !

La Fédéchimie Force Ouvrière invite tous ses syndicats à se mobiliser et appelle l'ensemble des salarié(e)s, à une journée de grève interprofessionnelle et à manifester le 9 avril 2015 pour le retrait de cette loi injuste et prohiber l'austérité !

(*) rédaction actuelle de l'article 2064 du Code Civil, modifié par Loi n°2010-1609 du 22 décembre 2010-art.37 :
«Toute personne, assistée de son avocat, peut conclure une convention de procédure participative sur les droits dont elle à la libre disposition, sous réserve des dispositions de l'article 2067.
Toutefois, aucune convention ne peut être conclue à l'effet de résoudre les différends qui s'élèvent à l'occasion de tout contrat de travail soumis aux dispositions du code du travail entre les employeurs, ou leurs représentants, et les salariés qu'ils emploient «

Pour ceux qui pouvaient encore douter de leur indèpendance !!!

La CFDT au secours de la loi Macron

La décision est tombée brutalement : le 11 février, la direction de la CFDT a mis sous tutelle son syndicat du commerce d'Ile-de-France, l'un des plus importants de la confédération, avec 4500 adhérents. Laurent Berger n'y est pas allé de main morte. Le siège de ce syndicat, jusqu'à présent implanté au cœur du quartier des grands magasins, est transféré dans les locaux de la confédération, et la situation des délégués sera « réexaminée » dans le cadre de cette « administration provisoire ». En clair, leur mandat peut sauter, et leurs patrons auront le champ libre pour les virer. Bigre ! Auraient-ils tapé dans la caisse ou, pis, fait rénover leurs appartements aux frais du syndicat ?
• En fait, le couperet s'est abattu au lendemain d'une lettre adressée par Emmanuel Macron par l'Alliance du commerce, le syndicat patronal qui représente les Galeries Lafayette, le Printemps, le Bon Marché et le BHV. Dans ce courrier, les patrons des principaux magasins de la future « zone touristique internationale » sonnaient le tocsin au sujet de l'un des amendements de la loi Macron. Celui-ci prévoit que, même dans les zones touristiques, le travail du dimanche devra passer par un accord social, notamment sur les compensations salariales. Mais cet accord ne peut pas s'appliquer si des syndicats représentant au total plus de 50 % des salariés s'y opposent.
Or, dans ce secteur des grands magasins, la CGT et la CFDT réunies dépassent largement ces 50 % aux élections et sont résolument hostiles au travail le jour du Seigneur. Ces deux syndicats ont même fondé conjointement le Clic P, une structure syndicale qui milite, justement, contre le boulot dominical, et n'ont pas hésité à trainer devant les tribunaux les patrons qui en usaient illégalement. Les deux confédérations risquaient donc de négocier durement, voire de bloquer tout accord.
En plaçant pour un an son syndicat sous tutelle, Laurent Berger retire une terrible épine du pied d'Emmanuel Macron, puisque, dans aucune des boites concernées, la CGT ne dispose à elle seule de la majorité absolue. Sûr que les patrons des grands magasins vont lui élever une statue.

Article publié dans Le Canard Enchaîné du 25 février 2015

BILLET D HUMEUR

Comme vous avez certainement pu le lire dans toutes les presses, spécialisées ou pas, le patron français d'un groupe automobile français mais également d'une firme japonaise, a gagné en 2014 prés de 14 millions d'€uros, non vous n'avez pas la «berlue*» vous lisez bien 14 000 000 € (en chiffre c'est trés parlant).

La firme japonaise lui a versé 7,2 millions et le grand groupe français lui a augmenté sa rémunération de 2,7 millions à 7,2 millions pour 2014.

Outre le fait qu'il soit payé comme un «nabab», ce même patron éxige la modération salariale pour ses salariés! Alors pourquoi les voitures françaises coutent elles si chères? Ce n'est certainement pas à cause des salariés, même si on essaye de nous le faire croire !

Moi qui ne suis qu'un petit salarié d'une entreprise lambda et qui gagne difficilement ses 1500 € mensuels, j'ai du mal à comprendre que l'on ne puisse pas partagé mieux les richesses produites par le travail !

Sans être un trés grand mathématicien, je suis capable de faire le calcul suivant :
➢ 14,4 millions divisé par 12 = 1 200 000 €
➢ Moi je gagne 1500 € multiplié par 12 = 18 000 €
➢ 1 200 000 divisé par 18 000 € = 66

66 quoi me direz vous ?

66 ans et oui une nouvelle fois vous voyez bien il me faudrait 66 années de travail pour gagner ce que ce grand patron francais à gagner en un mois.

Mais bon je me résigne, ce salaire annuel doit être amplement mérité (MDR), c'est certainement dû également à ses dons de voyance puisque le 20 mars 2013 dans un article des «Echos» il annoncait, je cite : « *2014, sera une année record pour l'automobile* ».

Année record oui, mais pour lui et sa rémunération que l'on peut qualifiée d'INDECENTE !!!

Un travailleur lésé.

*Avoir la berlue : ne pas en croire ses yeux

Calcul du complément de salaire de l'avenant N°1,"Branche chimie" année 2015

Formule du complément de salaire : **(VP x K) + ([225 - K] x VP x X)**

- Union des Industries Chimiques = UIC -

VP = Valeur du point UIC 2015 = **8.025 €** : base 38 h 00	**K**	=	Coefficient Convention Collective:
Coefficient CCNIC de référence fixé par l'UIC = **225**	**X**	=	0.72 imposé par l'UIC :

➡ **Pour un horaire d'entreprise affiché à 35 h 00, il faut proratiser la valeur du point UIC.**

Ex : coefficient 175 : 8.025 : 38 h 00 h x 35 h 00 = 7.3914 x 175 = 1293.50 € + 266.09 € = 1559.60 €

Salaire minimum (VP x K)	Complément de salaire + ([225 - K]	x VP x X)	= Salaire Base 35 h 00
7.3914 x 130 = 960.89	+ (225 - 130) = 95	7.3914 x 0.72 x 95 = 505.57 €	= 1466.46 €
7.3914 x 140 = 1034.80	+ (225 - 140) = 85	7.3914 x 0.72 x 85 = 452.35 €	= 1487.15 €
7.3914 x 150 = 1108.72	+ (225 - 150) = 75	7.3914 x 0.72 x 75 = 399.13 €	= 1507.85 €
7.3914 x 160 = 1182.63	+ (225 - 160) = 65	7.3914 x 0.72 x 65 = 345.92 €	= 1528.55 €
7.3914 x 175 = 1293.50	+ (225 - 175) = 50	7.3914 x 0.72 x 50 = 266.09 €	= 1559.60 €
7.3914 x 190 = 1404.37	+ (225 - 190) = 35	7.3914 x 0.72 x 35 = 186.26 €	= 1590.63 €
7.3914 x 205 = 1515.25	+ (225 - 205) = 20	7.3914 x 0.72 x 20 = 106.44 €	= 1621.69 €

- Le minima conventionnel se totalise avec le chiffre vert et le chiffre rouge. Ex : Coefficient 175 = 1293.50 + 266.09 € = 1559.60 €.
- Depuis la mise en place de ce nouveau calcul en avril 2006, les primes conventionnelles (dimanche, nuit, ancienneté...) n'entrent plus dans l'assiette de calcul, seul le salaire minimum **en vert** est pris en compte.
- Pour les avenants 2 (T/AM) et 3 (Ingénieur / Cadre), il faut simplement multiplier la valeur du point UIC par le coefficient.

Force Ouvrière n'est pas signataire de cet homicide conventionnel !!!

XXÉME CONGRÈS DE LA FÉDÉCHIMIE

Le XXéme congrès Fédéral de la Fédéchimie FORCE OUVRIERE se tiendra les 06, 07 et 08 octobre 2015 à Fréjus (Var 83).

Vous allez bientôt recevoir le Syndicaliste « spécial congrès».

Il contient les fiches d'inscription à ce congrès ainsi que les feuilles de candidatures pour les instances Fédérales.

Nous vous demandons de bien remplir les documents et de les faire parvenir à la Fédéchimie dans les délais précisés dans ce «spécial congrès».

Solutions mots croisés : 1=CFDT / 2=Fréjus / 3=Chômage / 4=Patron / 5=Grève / 6=Salaire / 7=Croissance

Bulletin d'adhésion

Nom : .....
Prénom : .....
Adresse personnelle : .....
.....
Tel domicile : .....
Tel portable : .....
Email : .....
Entreprise : .....
Convention Collective : .....
Code APE : .....
Tel entreprise : .....
Activité : .....
Adresse entreprise : .....
.....
Date d'adhésion : .....
Signature :

LE SYNDICALISTE MILITANT FO

N°287 CIRCULAIRE GENERALE *Le 17 mars 2015*

Grève Interprofessionnelle 09 AVRIL 2015

Conformément à ce qui avait été décidé lors de notre dernier Congrès Confédéral en février dernier à Tours, notre Organisation Syndicale a pris ses responsabilités en appelant à une journée de grève interprofessionnelle le 09 avril prochain.

Elle a, depuis, été rejointe par la CGT et Solidaires qui, par une déclaration commune du 17 février, ont décidé de :

- **Changer de politique économique et combattre l'austérité qui s'accroit de jour en jour**
- **Réduire le chômage qui ne cesse d'augmenter de mois en mois sans perspective à court terme d'une quelconque inversion**
- **Préserver nos régimes sociaux de même que notre service public**
- **Augmenter nos salaires (tous secteurs confondus Privé/Public)**
- **Revaloriser les retraites, pensions et les minima sociaux**
- **Combattre le pacte de responsabilité qui est un nouveau cadeau de plus de quarante milliards offert au patronat pour soi-disant créer de l'emploi. En contrepartie de ces aides, cinquante milliards d'euros d'économies devront être réalisés par le biais de restrictions en tout genre, de hausse d'impôts sur le dos des travailleurs, chômeurs et retraités.**
- **Combattre la loi Macron adoptée aux forceps à coups de 49-3, qui banalise le travail du dimanche, facilite les licenciements, remet en cause le code du travail, les prud'hommes, sans compter les instances représentatives du personnel...**

Le Gouvernement faisant preuve d'autisme et pratiquant la politique de l'autruche, que faire d'autre pour faire passer nos revendications et combattre ces reculs sociaux que la grève interprofessionnelle ?

C'est pourquoi, nous appelons l'ensemble de nos syndicats à se mettre en grève le 09 avril prochain et demandons qu'ils apportent leur soutien aux nombreuses manifestations qui se dérouleront sur notre territoire.

Nous comptons sur votre militantisme et votre sens des responsabilités pour que cette journée soit couronnée de succès.

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE C.G.T.F.O.
ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE
60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - 🖷: 01 45 80 08 03
Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - http://www.fedechimie-cgtfo.com

Dépôt légal du 1erh trimestre 2015 - Photographies : Fédéchimie FORCE OUVRIERE - Directeur de la publication : Hervé QUILLET - Imprimerie RPN 93